

# VÉLO



Vélo et vélo à assistance électrique (V.A.E.).

## ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES



Avertisseur sonore



Freins à l'avant et à l'arrière



Feux à l'avant et à l'arrière



Catadioptr (dispositifs rétro-réfléchissants)  
à l'avant, à l'arrière, sur les rayons des roues  
et sur les pédales



Gilet rétro-réfléchissant hors agglomération  
la nuit ou quand la visibilité est réduite  
(cycliste + passager)



Casque obligatoire pour les enfants de  
moins de 12 ans et siège adapté pour  
transporter un enfant de moins de 5 ans



## CONDITIONS



V.A.E : moteur bridé à **25 km/h**, limité à une  
puissance de 250 W

## RÈGLES DE CIRCULATION

- Circuler sur les bandes ou pistes cyclables lorsqu'il y en a. Sinon, circuler à droite sur la chaussée (et non sur les trottoirs)
- Indiquer chaque changement de direction en tendant le bras
- Éviter de se placer dans les angles morts des bus et des poids lourds
- Faire attention aux portières qui s'ouvrent

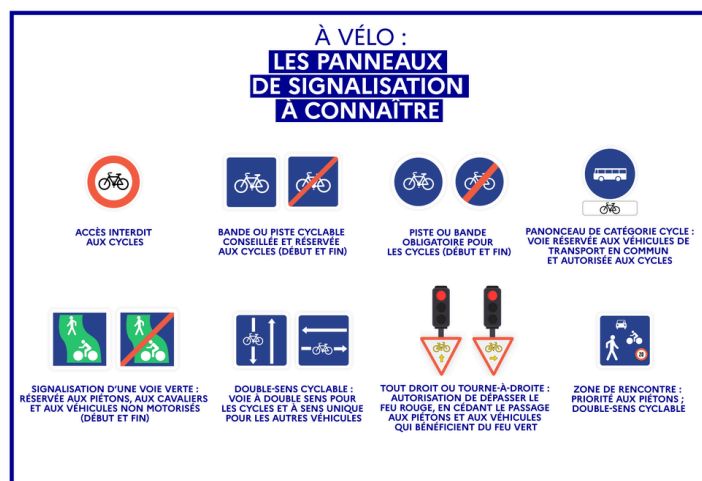


Les cyclistes doivent respecter le code de la route : feux, priorités et passages piétons

## INTERDICTIONS



Utiliser le téléphone ou porter des écouteurs



Conduire un vélo sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants est interdit

Pour votre sécurité, **il est fortement recommandé de porter un casque, quel que soit l'âge**